



**Bernard Pivot - Charles Baudelaire - Edouard Daladier - Edouard Herriot - Edgar Quinet - Jacques Martin - André-Marie Ampère - Alphonse Daudet - Jean Amadou - Marius Berliet - Max Meynier - Michel Noir - Philippe Riboud - Raymond Domenech - Robert Badinter - Thierry de La Tour d'Artaise - André Manoukian**

Aujourd'hui, la cité scolaire Ampère compte plus de **2 300 élèves et étudiants**, de la 6<sup>e</sup> aux classes post-bac, formés par **230 professeurs**, répartis sur **2 sites** (Bourse et Saxe).

Sa mission est de concourir à l'épanouissement et à la réussite des élèves afin de les rendre responsables et acteurs de la vie économique, sociale et politique de demain.

De nombreuses entreprises choisissent chaque année de verser au lycée une part de leur **contribution unique à la formation professionnelle** (ex taxe d'apprentissage).



## ET VOUS ? POURQUOI CHOISIRIEZ-VOUS LE LYCEE AMPERE ?

- Parce que le lycée Ampère, c'est LE lycée de Lyon, 1<sup>er</sup> lycée dans l'histoire de la ville, fondé en 1519 par la confrérie de la Trinité,
- Parce que le lycée Ampère offre «ouverture et perspectives» aux élèves et étudiants qu'il forme, par une culture pédagogique de l'exigence et de l'excellence,
- Parce que le lycée Ampère, en préparant les professionnels de demain, est soucieux des bonnes conditions de travail de ses élèves et de ses enseignants,
- Parce que le lycée Ampère, fort de l'excellence de ses résultats aux Baccalauréat et aux BTS, doit être à même de proposer une pédagogie numérique correspondant aux enjeux de notre société.





## QUELLES SONT LES FORMATIONS HABILITÉES AU LYCÉE AMPÈRE À RECEVOIR LA CONTRIBUTION UNIQUE ?

- BTS Commerce international à référentiel commun européen
- BTS Comptabilité gestion
- BTS Professions Immobilières
- BACCALAURÉAT Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG)

## LE VERSEMENT DE VOTRE CONTRIBUTION UNIQUE CONTRIBUE À FINANCER NOS PROJETS :

- Équipement informatique pédagogique
- Achat ou mise à jour de logiciels
- Acquisition de mobilier scolaire
- Acquisition de matériel audio et vidéo
- Renouvellement du parc informatique

**Soutenir financièrement les projets pédagogiques en faveur du rapprochement école-entreprise, de l'expérience professionnelle et de l'ouverture internationale.**

Notre lycée, du fait de ses baccalauréats technologiques et BTS (formations niveaux 4 et 3), est habilité à **collecter la contribution unique au titre de la part hors-quota** :

**La contribution unique est composée de :**

- 0,55 % du revenu d'activité (masse salariale brute) pour les employeurs de moins de 11 salariés,
- 1 % du revenu d'activité pour les employeurs de 11 salariés et plus.

**La part barème (dite «hors-quota» =13%) peut être affectée directement au lycée de votre choix.**

*Exemples d'actions financées par la taxe d'apprentissage 2019 :*  
- Achat de licences informatiques (1134 €),  
- Dépenses liées à l'ingénierie pédagogique en MP3 langues (697 €),  
- Cotisation au forum NETINVET (réseau de formation européen, 500 €).



## VERSEMENT MODE D'EMPLOI

- Rapprochez-vous de votre OPCO (Opérateur de compétences).
- Indiquez sur le bordereau de versement en ligne ou qui vous sera adressé (partie «reversement demandé») le n° RNE/UII et le nom de notre lycée.

Code RNE / UII : 0690023A

SIRET : 19 69 00 23 7000 13

**Nous vous remercions de cette précieuse coopération.**

Site internet : <https://ampere.ent.auvergnerhonealpes.fr>

Contact : Jean-Yves Le Bouédéc,

Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques  
(ddfpt.0690023a@ac-lyon.fr)